

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
WILAYA DE SKIKDA  
DAIRA D'EL HARROUCHE  
COMMUNE DE SALAH BOUCHAOUR  
N° : 0 984 2125 51655 18  
**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Conformément aux dispositions de l'article n° 65 du décret présidentiel n°15/247 du 2 dhou el hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

Le présidents de la commune de salah bouchaour informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales n°10/2025 paru sur la presse **la nouvelle république** le 04/12/2025 première parution et **almustaqbal el maghrebi** le 11/12/2025 dans un délai de **QUINZE (15) jours** à compter du 04/12/2025 au 18/12/2025, relatif au projet suivant :

❖ **Réhabilitation des anciens gradins + réalisation des gradins + mur de clôture et aménagement des espaces du stade municipal –Salah Bouchaour.**

Que le cité au dessous marché est attribue provisoirement après évaluation des offres techniques et financiers en date du 25/12/2025 à :

Intitulé du projet	Entreprise	Nif	Montant en tte	Note technique/100	Délai d'exécution	Observation
Réhabilitation des anciens gradins + réalisation des gradins + mur de clôture et aménagement des espaces du stade municipal –Salah Bouchaour.	Groupement Guira Houdeifa Et Dehamcha Youcef	187211600669158	ⵜⴰ 22.996.452,50	75	04 mois	Moins disant qualifié techniquement

Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré peut introduire un recours dans les dix(10) jours à compter de la première parution de cet avis sur le BOMOP, la presse ou le portail des marchés publics, Conformément aux dispositions de l'article n°82 du décret présidentiel n° 15/247 ET l'article 56 de la loi n 23-12 du 18 Moharrem de l'an 1445 correspondant au 05 août 2023 qui fixe les règles générales applicables aux marchés publics

Les soumissionnaires qui désirent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités de rapprocher au bureau des marchés au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.